



## Honoraires de l'agence

(à compter du 1 janvier 2012)

L'ensemble de nos prestations de transaction est soumis à un barème **maximal** obligatoire.

Barèmes des honoraires T.T.C. par tranche de prix de vente (TVA à 19,6%) :

Prix de vente « net vendeur »	Rémunération de l'agence
De 0 € à 500.000 €	Forfait de 8 500 euros
De 500.001 € à 700.000 €	Forfait de 14 000 euros
De 700.001 € à 900.000 €	Forfait de 18 000 euros
De 900.001 à plus	3%

Dans le cadre du mandat de vente signé, les honoraires comprennent :

- 1 - L'analyse et l'estimation du bien à vendre
- 2 - La prise de mandat
- 3 - La vérification de tous les éléments nécessaires à la vente du bien,
- 4 - La publicité sur tous supports jugés utiles par l'agence,
- 5 - La recherche de tous les acquéreurs potentiels,
- 6 - La faisabilité du projet dans la mesure des investigations autorisées par la loi,
- 7 - La sélection des acquéreurs et l'organisation des visites avec les acquéreurs potentiels
- 8 - La rédaction des comptes-rendus de visites
- 9 - Les aides à la négociation et l'ajustement du prix
- 10 - L'assistance à l'avant contrat de vente
- 11 - Les vérifications des obligations de l'acquéreur et la validité des financements,
- 12 - L'assistance à l'acte de vente authentique devant notaire.

*Les honoraires peuvent être révisés en fonction des variations du prix net de vente du bien. Tous les prix sont nets, hors frais notariés d'enregistrement et de publicité foncière.*